

PASTORALISME ET AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE DE L'OUEST : DU CONFLIT A LA GESTION CONCERTEE DE LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE DANS LA REGION DU PARC REGIONAL W (BENIN, BURKINA FASO, NIGER).

H. KAGONE¹, B. TOUTAIN², D. DULIEU³, M. HOUINATO⁴, A. BOUREIMA⁵ et U. NOCKER³

¹*Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), 04 BP 8645
Ouagadougou 04, Burkina Faso*

²*CIRAD/EMVT, Montpellier, France*

³*Programme Régional Parc W/ECOPAS, Ouagadougou, Burkina Faso*

⁴*Faculté des Sciences agronomiques, Université d'Abomey-Calavi, Cotonou, Bénin*
⁵*Département de Géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger*

PASTORALISM AND PROTECTED AREA IN WEST AFRICA : FROM CONFLICT TO CONCERTED MANAGEMENT OF TRANSBOUNDARY TRANSHUMANCE IN THE REGION OF THE "W" NATIONAL PARK (BENIN, BURKINA FASO, NIGER)

Summary

The study aimed to give the placeat evaluating the status of transhumance in the area of the "W" park. It showed that the movements routes lead to the territories located in or bordering the sahelo-soudanian zone or the bordering villages, and either lead into the W park, or a cross it in the direction of the South-Borgou (Benin) and Togo. The occupation of pastoral areas in the peripheral zones by the crop fields and game reserves the hunting zones and, the concern of avoiding the browsing damage in to standing crops on one handthe fields, the abundance of the feed resources and the "freedom of access" on the other hand " made W park the principal transhumance zone destination forof the cattle. This illegal cattle grazing in the park is considered to be incompatible with the objectives of the wildlife conservation. It causes the degradation of the habitat, a competition with wild animals for feed competition and a health risk between cattle and wildlife. In order to reduce the recurring conflicts which oppose the transhumant herders, the foresters and the farmers, a process of dialogue between all the actors was implemented that led to the development of a regional strategy for transhumance management around the W park.

Key words: W. park, transhumance, conflict, West Africa.

Résumé

L'étude a pour objectif de faire l'état des lieux en vue de mieux gérer la transhumance dans la région du parc W. Elle a montré que les mouvements partent des terroirs d'attache situés en zone sahélo-soudanienne ou des villages riverains, soit pour aboutir dans le parc W, soit pour le traverser en direction du Sud-Borgou (Bénin) et du Togo. L'occupation des espaces pastoraux dans les zones périphériques par les champs et les zones de chasse, le souci d'éviter les dégâts de champs, l'abondance des ressources alimentaires et " l'accès libre " ont fait du parc W la principale zone d'accueil des troupeaux transhumants. Cette exploitation illégale du parc par le bétail est jugée incompatible avec les objectifs de conservation de la biodiversité en ce qu'elle occasionne la dégradation de l'habitat, une compétition alimentaire et un risque sanitaire à l'interface entre le bétail et la faune sauvage. Afin de réduire les conflits récurrents qui opposent les transhumants aux forestiers et aux agriculteurs, un processus de concertation entre tous les acteurs a abouti à l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion de la transhumance dans la région du parc W.

Mots-clés: Parc W, transhumance, conflit, Afrique de l'Ouest.

Introduction

En Afrique de l'Ouest, toutes les catégories d'aires protégées sont affectées par le phénomène de la transhumance de saison sèche¹. Malgré les interdictions, beaucoup d'éleveurs transhumants exploitent les parcs nationaux et les réserves de faune². Cette utilisation illégale des pâturages dans les aires protégées constitue une menace pour la conservation de la biodiversité³.

Le parc régional W abrite des ressources naturelles convoitées par les communautés périphériques qui en font un usage illégal et incontrôlé. Dans le but d'améliorer la gestion du parc et de lui permettre d'assurer pleinement ses fonctions de conservation, la Commission Européenne finance depuis 2000 un projet de cinq ans intitulé "Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones périphériques", le Programme Régional Parc W-ECOPAS. L'objectif général du Programme est *"d'arrêter et d'inverser le processus de dégradation des ressources naturelles du parc afin de protéger de façon durable la biodiversité au bénéfice des populations concernées"*. Dès sa première réunion, le Comité Technique de Suivi (CTS) du Programme a identifié la transhumance comme la principale contrainte à la conservation de la biodiversité dans le parc, bien avant le braconnage, jadis considéré comme le fléau numéro un des aires protégées. En effet, depuis son classement en 1954, le Parc régional W n'a jamais cessé d'être exploité par le bétail tant sédentaire que transhumant. Le phénomène s'est aggravé à partir de 1975, au lendemain des grandes sécheresses qui ont éprouvé durement les pays du Sahel. Historiquement, la pénétration du bétail dans le parc a été favorisée par la

réduction drastique des ressources pastorales et la faiblesse de la surveillance du parc. Au fil des années, le phénomène est devenu suffisamment important pour que l'avenir de certaines espèces d'animaux sauvages et l'équilibre biologique du parc soient remis en cause. En avril 1994, un recensement aérien avait permis de dénombrer 30 000 à 50 000 têtes de bétail pâtureant dans le parc. Celui-ci avait alors acquis la mauvaise réputation de "parc à bœufs".

Comment concilier les objectifs de conservation de la biodiversité et les revendications légitimes des éleveurs mobiles exprimées en termes d'accès aux ressources naturelles? Telle était la question à laquelle les auteurs ont cherché à répondre. L'étude vise à faire l'état des lieux dans la perspective d'une gestion concertée de la transhumance transfrontalière dans le parc régional W et sa zone d'influence.

Matériel et méthodes

Le parc régional "W" et sa périphérie

Créé en 1952 sur une superficie de 10 240 km², le parc régional "W" est partagé entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Il est situé entre 1°20' et 12°30' de latitude Nord et 2°04' et 3°20' de longitude Est. Il se situe dans les domaines sahélo-soudanien et soudanien. Les précipitations suivent un rythme unimodal, avec des moyennes annuelles variant entre 600 et 1200mm. Les températures moyennes varient de 28 à 34 °C, avec des amplitudes thermiques moyennes de 10 à 15°C. La végétation du parc "W-Est" présente une steppe arbustive contractée à herbacées annuelles (brousse tachetée) au nord, une savane arbustive et/ou arborée à Combretacées au centre (la plus grande partie du parc) et des faciès de forêts claires plus ou moins résiduelles (Atakora et

Djona)⁴. Au cours des quinze dernières années, le parc du W a acquis une stature internationale du fait, notamment, de sa diversité biologique, de la multitude de ses zones humides et de sa diversité culturelle. Elle est inscrite, en partie ou en totalité, sur la liste des sites Ramsar, du réseau MAB (Man and Biosphère) et du Patrimoine Mondial naturel de l'UNESCO.

Au-delà du parc, l'étude a pris en compte sa zone d'influence, à savoir les zones périphériques, les terroirs d'attache et les zones d'accueil des transhumants. Elle a ainsi concerné les départements du Borgou et de l'Alibori au Bénin, les régions du Nord et de l'Est au Burkina Faso et les départements de Tillabéri et de Dosso au Niger. Dans ces régions, les communautés riveraines du parc sont principalement représentées par les Gourmantché, les Dendi, les Haoussa et les Djerma. A ces ethnies à tradition agraire, il faut ajouter les Peuls. Ceux-ci sont omniprésents tout autour du parc où ils pratiquent l'élevage. Dans les zones périphériques, l'agriculture est basée sur les cultures vivrières d'autoconsommation. Cependant, l'emprise agricole est de plus en plus le fait du coton, notamment au Bénin et au Burkina Faso. L'élevage est dominé par le système pastoral transhumant, en réponse à la précarité des ressources pastorales.

Méthodes

L'analyse du phénomène de la transhumance s'est basée sur le modèle théorique du système d'élevage⁵ à partir d'enquête, de cartographie, d'évaluation des pâturages naturels et de dénombrement des animaux.

L'enquête a été conduite auprès des différents acteurs de la transhumance, à savoir (i) les institutions de la légalité (administra-

tion, services techniques de l'Etat, groupements et associations officiels), (ii) les institutions de la légitimité (chefs de villages, " ruggas " ou chefs peuls, " garso " ou chef de groupe de bergers transhumants), (iii) les éleveurs propriétaires et les bergers. Elle a consisté en une interview semi-structurée (ISS) lors des entretiens avec les acteurs institutionnels, et en une enquête auprès de 214 éleveurs et bergers. L'analyse statistique des données d'enquête a été réalisée en utilisant le logiciel SPSS 11.5.

La spatialisation des éléments structurants des axes de transhumance (terroirs d'attache, points d'eau, marchés à bétail, zones de transit, couloirs de transhumance, postes d'élevage, postes forestiers, aires protégées, zones d'accueil, etc.) a été réalisée au moyen d'un GPS de type Garmin II et de logiciels SIG (Arc Info et Arc View). Les relevés de " waypoints " en temps réel ont été complétés par une reconstruction des axes à partir des résultats de l'enquête. Une superposition d'un fond de carte au 1/200 000 et des données de l'étude a été réalisée. La carte des axes de transhumance a été obtenue en reliant tous les points relevés au GPS.

L'étude des pâturages naturels dans les zones de départ, de transit et d'accueil des transhumants a consisté en des relevés de la végétation herbacée selon la méthode des points quadrats alignés de Daget et Poissonet⁶ et de l'estimation de la biomasse herbacée selon la méthode de la coupe intégrale⁷. Elle a permis de caractériser l'état de dégradation et la productivité des pâturages naturels dans les zones étudiées. La quantification des flux de transhumance a été réalisée à partir de données statistiques et d'un recensement par survol aérien. Les données statistiques ont été collectées au poste d'élevage de Kotchari (zone de transit

des transhumants) et au poste forestier du parc d'Arly. Ces données ont été vérifiées à l'aide des feuillets du Certificat International de Transhumance (CIT) et des souches des carnets de levée des taxes de passage au couloir de transhumance d'Arly. Le recensement aérien des animaux pâturant dans le parc a été réalisé en mai 2002, en même temps que celui de la faune sauvage. La méthode utilisée est celle du comptage aérien total. Elle consiste à compter tous les animaux observés sur la totalité de l'aire à inventorier. Le résultat final donne un effectif minimal des espèces prises en compte par le recensement⁸.

Résultats

Diversité des mouvements de transhumance

En fonction de la distance parcourue et de la saison, deux types de transhumance ont été rencontrés dans la région du parc W : la petite transhumance et la grande transhumance.

En direction du parc W, la petite transhumance est pratiquée par les éleveurs résidents ou sédentarisés dans les terroirs riverains. Elle se produit en toutes saisons. Pendant la saison sèche, les raisons de la mobilité des troupeaux sont les mêmes que celles de la grande transhumance. Il s'agit de la recherche de pâturage et d'eau. Par contre en saison pluvieuse, les éleveurs éloignent les animaux du domaine agricole pour éviter les dégâts de champs, principale cause de conflit entre agriculteurs et éleveurs. Le phénomène a pris de l'ampleur à cause de la saturation foncière constatée dans la plupart des terroirs riverains.

La grande transhumance relie les terroirs d'attache situés au Niger (régions de Tillabéri et de Dosso) et au Burkina (régions du Nord et de l'Est) aux zones d'accueil

localisées au nord du Bénin et à l'Est du Burkina Faso. En cas de franchissement de frontière, les éleveurs doivent se munir du Certificat International de Transhumance (CIT), conformément à la Décision A/DEC.5/10/98 du 31/10/1998 relative à la réglementation de la transhumance transfrontalière entre les Etats membres de la CEDEAO. Le trajet et la destination se reproduisent souvent d'une année à l'autre, mais avec une certaine latitude d'adaptation.

Pratique et évolution de la transhumance

La transhumance est pratiquée essentiellement par les éleveurs peuls. La décision de conduire le troupeau en transhumance relève de l'éleveur propriétaire. C'est lui qui décide également de l'itinéraire et des zones d'accueil, en se fondant sur les axes traditionnels et sur les conseils des institutions traditionnelles telles que les rugga et les garso. Le berger dispose cependant d'une marge de manœuvre pour adapter le parcours en fonction des informations obtenues en cours de transhumance. Les propriétaires confient leur bétail à des bergers, généralement deux par troupeau. Ceux-ci sont généralement membre de la famille de l'éleveur. En cas de difficulté majeure, les bergers n'ont pas de pouvoir de décision. Celui-ci est détenu par les propriétaires, ce qui entraîne des délais assez longs pour le règlement des conflits.

Les espèces animales concernées par la grande transhumance sont principalement les bovins de race Zébu peul soudanien ou Djeli et, dans une moindre mesure, les moutons Bali Bali. Certaines catégories d'animaux restent dans le terroir d'attache : les vaches en production, les caprins qui valorisent bien les ligneux fourragers et les animaux qui sont à un stade très avancé de

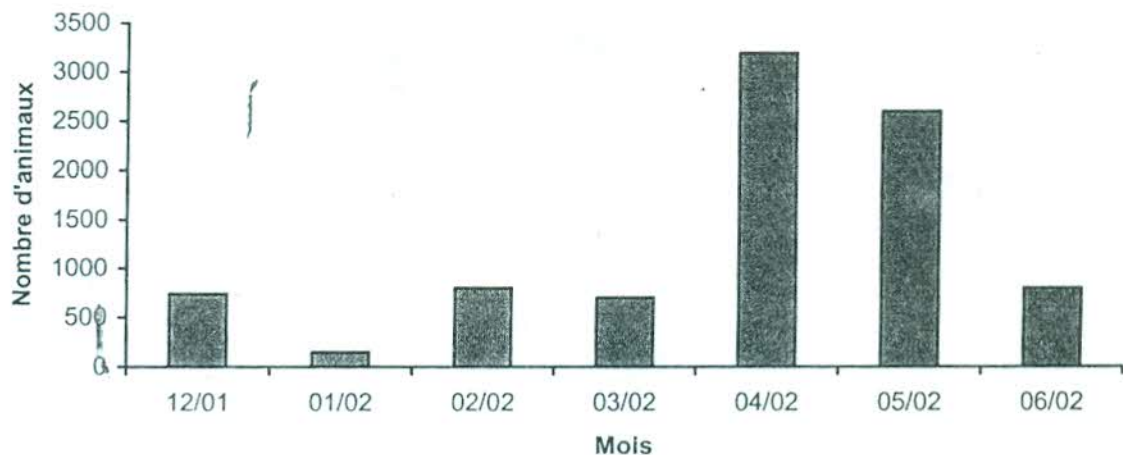


Figure 1. Dates de départ et flux de transhumance enregistrés en 2002 à Kotchari (Est du Burkina Faso).

dénutrition. Au cours de la saison de transhumance 2000-2001, 7 000 bovins et 2 000 ovins en transhumance ont été enregistrés à Kotchari. Selon le chef de poste d'élevage, le flux non déclaré serait au moins aussi important que le flux officiel. De décembre 2001 à juillet 2002, 339 troupeaux totalisant 13 780 bovins et 2 620 ovins ont été enregistrés au couloir de transhumance d'Arly. En mai 2002, un comptage aérien a permis de dénombrer 23 840 bovins et 1 254 petits ruminants dans le parc W.

La figure 1 présente les flux de la transhumance des troupeaux nigériens et burkinabé au cours de l'année 2002. Les départs en transhumance s'étalent de décembre à mai, avec un pic au mois d'avril. Ces départs font suite au tarissement des points d'abreuvement et à l'épuisement des ressources fourragères dans les terroirs d'attache. Les retours de transhumance ont lieu à partir du mois de juin. L'installation des pluies, le développement des graminées annuelles et le remplissage des points d'eau de surface dans les terroirs d'attache constituent les principaux indicateurs pour les éleveurs. Les variations interannuelles de la période de la transhumance dépendent de la

disponibilité fourragère et en eau dans les terroirs d'attache, et donc de la quantité d'eau tombée au cours de la saison des pluies précédente. De l'avis de la plupart des éleveurs transhumants, les départs en transhumance se font toujours à peu près à la même période. Par contre, les retours de transhumance sont très difficiles à prévoir à cause de la grande variabilité du climat dans les terroirs d'attache.

En rapport avec la péjoration climatique et la réduction drastique de l'espace et des ressources pastorales dans les terroirs d'attache, des mutations profondes s'opèrent dans la pratique de la transhumance. Les troupeaux qui partent en transhumance sont plus nombreux, tandis que le front de transhumance s'éloigne davantage. Pour nombre de troupeaux, la période de transhumance s'étale désormais sur deux à trois ans, avec un mouvement pendulaire entre les nouveaux fronts et les zones d'accueil traditionnelles.

Géographie et importance de la transhumance

La figure 2 présente la carte des axes de transhumance structurés en zones de départ, pistes et couloirs de transhumance

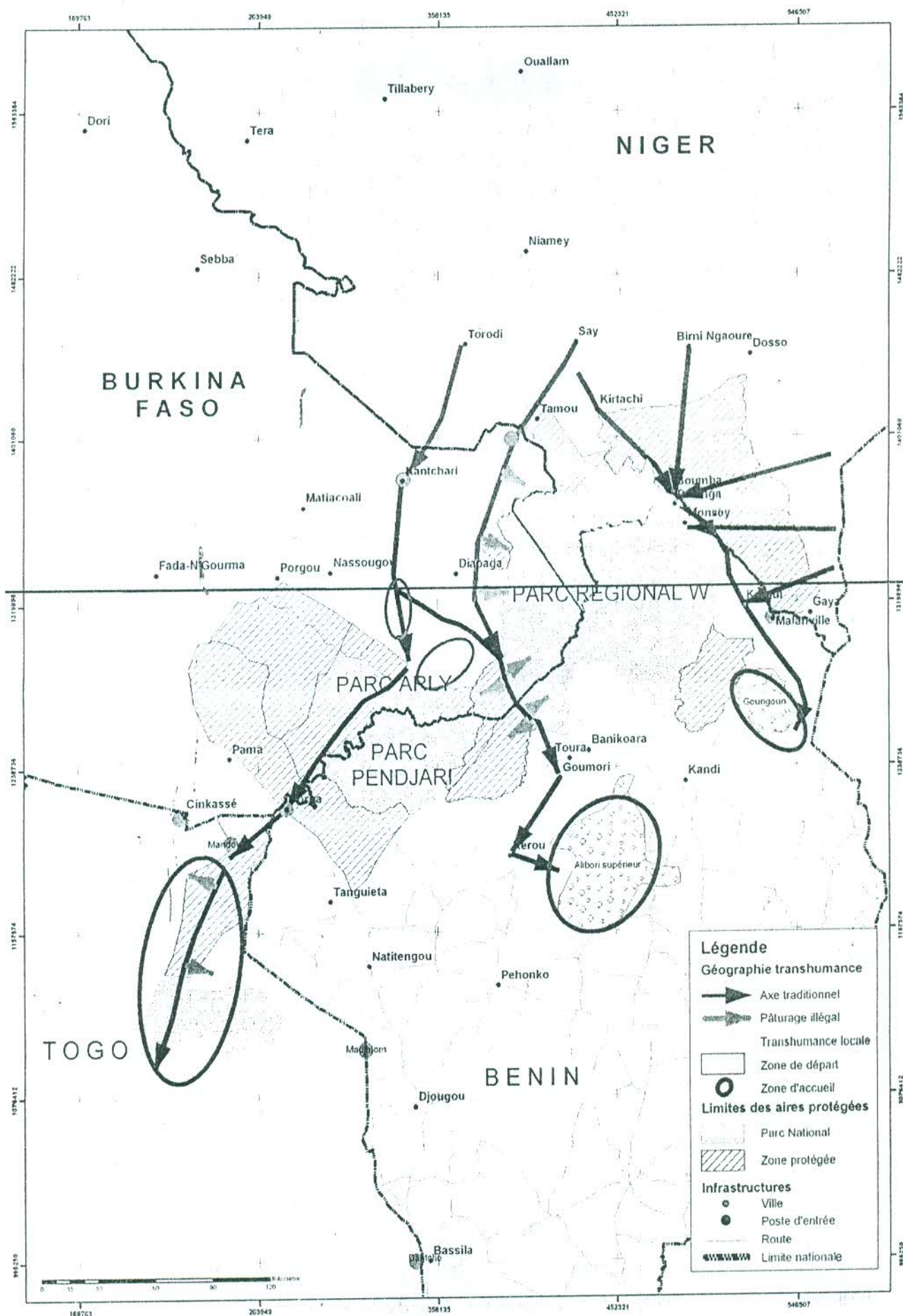


Figure 2. Axes de transhumance dans la région du parc W (Bénin, Burkina Faso, Niger).

et zones d'accueil.

Les zones de départ des troupeaux sont surtout les villages et campements riverains du parc W au Bénin, les régions de l'Est et du Nord du Burkina Faso, les départements de Tillabéri et de Dosso du Niger. D'autres troupeaux transhumants proviennent du Nigeria et du Togo. Les transhumants béninois exploitent le parc en toutes saisons. Les éleveurs nigériens, nigériens et burkinabé parcourent le parc W et ses environs durant la période allant de décembre à juillet. Enfin, les éleveurs togolais y séjournent de juillet à septembre pour éviter l'excès d'humidité de leurs terroirs d'attache. Dans les zones sahéliennes d'où partent la majorité des troupeaux transhumants, on note une surcharge et la dégradation des parcours. Les pâturages naturels, steppes à graminées annuelles, sont de plus en plus dominés par des espèces envahissantes et/ou indicatrices de dégradation telles que *Sida cordifolia* et *Zornia glochidiata*. Dans l'arrondissement de Say (Niger), la capacité de charge des pâturages varie de 5 à 7 ha/UBT/an. En 2002, le bilan fourrager accusait un déficit net de 264 000 tonnes de matière sèche, soit l'équivalent des besoins annuels de la moitié du cheptel herbivore dudit arrondissement. D'où l'impérieuse nécessité, dans le contexte actuel de l'élevage des pays sahéliens, d'un transfert saisonnier de charge saisonnier vers les régions méridionales à fortes potentialités pastorales.

Les itinéraires et les lieux de stationnement des troupeaux transhumants sont d'abord déterminés en fonction de l'expérience acquise les années précédentes. Ils sont ensuite actualisés à partir des informations collectées préalablement par des éclaireurs ou auprès d'autres sources (marabout ambulant, commerçant de bétail, etc.). Les informations recherchées concernent l'état des pâturages et des points d'eau, les patrouilles forestières, les maladies

animales, la localisation de nouvelles zones cultivées et des "champs maudits", etc.

Les troupeaux burkinabé et ceux en provenance de la région de Tillabéri (Niger) séjournent quelque temps dans les zones de transit de Kotchari, Logobou et Tambarga (Burkina Faso). Ils y passent la saison de transhumance si les conditions pluviométriques et alimentaires (pâturage et eau) le permettent. Dans le cas contraire, ils poursuivent leur parcours au delà des frontières béninoise et togolaise. Le Sud-Borgou, les vallées de l'Alibori et de la Mékrou (Bénin) et la région de Mondori-Koulou (Togo) constituent leurs zones d'accueil traditionnelles. Toutefois, l'occupation anarchique desdites zones d'accueil et l'exacerbation des conflits agriculteurs-éleveurs, ont fait du parc et de sa périphérie, les zones de transhumance de prédilection des éleveurs. Pour se rendre au Bénin et au Togo, les transhumants empruntent les couloirs de Kondio-Kérérou et d'Arly qui longent ou traversent des aires protégées. Ce faisant, certains troupeaux font des incursions dans le complexe WAP (W, Arly et Pendjari), d'autres empiètent sur les limites des aires protégées d'Oti-Mandouri et de Kéran (Togo). Les troupeaux au départ de la région de Dosso (Niger) traversent le fleuve Niger du côté de Karimama (Bénin) pour entrer directement dans la partie nord-est du parc du W (côté Bénin). Certains éleveurs s'établissent à l'intérieur du parc, sur des sites inaccessibles aux patrouilles forestières, pour y passer deux, voire plusieurs années consécutives. Les résultats des recensements aériens montrent bien que les aires protégées constituent les principales zones d'accueil des transhumants.

Le choix des zones d'accueil est en rapport étroit avec la précocité des pluies, la présence de grandes étendues de pâturages de bas-fonds et la disponibilité en points d'abreuvement pérennes. Au regard de ces

critères, le parc du W offre les conditions idéales pour les éleveurs transhumants. En effet, l'allumage des feux précoces occasionne la production de jeunes repousses d'*Andropogonées* vivaces d'excellente qualité, très recherchées par le bétail. La capacité de charge des pâturages naturels varie de 1 à 3 ha/UBT/an. Ils peuvent accueillir 3 à 7 fois plus de bétail que les pâturages des terroirs d'attache au Niger. Les affluents du fleuve Niger tels que la Mékrou, l'Alibori et la Tapoa permettent un abreuvement optimal durant la période de la transhumance. De telles conditions alimentaires n'ont pas été observées dans la zone périphérique du parc W, ce qui explique l'énorme attrait que le parc exerce sur les transhumants. Un autre critère non moins important concerne l'évitement des conflits entre agriculteurs et éleveurs pour cause de dégâts de champs.

Les conflits liés à la transhumance

La région du parc est soumise à une compétition accrue entre les différents usagers des ressources naturelles (forestiers, agriculteurs, éleveurs, etc.). La transhumance occasionne des conflits récurrents d'ordre écologique, zoo-sanitaire, socio-économique et zootechnique entre les éleveurs et les autres utilisateurs de l'espace et des ressources naturelles.

Au plan écologique, la transhumance entraîne une dégradation des écosystèmes sur les axes de transhumance et dans les zones d'accueil. En effet, les éleveurs transhumants émondent sévèrement certains ligneux fourragers tels que *Pterocarpus erinaceus*, *Azelia africana* et *Khaya senegalensis* pour nourrir leurs animaux. En outre, ils pratiquent des feux pastoraux et le pâturage illégal dans les aires protégées. D'après les forestiers, le pâturage dans les aires protégées est à l'origine de (i) la perturbation de la quiétude des animaux sauvages, (ii) une concurrence pour l'utilisation

des ressources alimentaires, (iii) la dégradation de l'habitat de la faune, et (iv) accessoirement le braconnage pratiqué par les transhumants.

Le risque sanitaire à l'interface entre le bétail et la faune constitue une préoccupation majeure des conservateurs et des pastoralistes. En effet, le troupeau transhumant peut répandre rapidement des maladies contagieuses dans les parcs et réserves, ce qui mettrait en péril la faune sauvage. La faune est aussi considérée comme un réservoir de maladies transmissibles au bétail. Le contact entre le bétail et les animaux sauvages au niveau des points d'eau en saison sèche ou dans les aires de pâturage peut être à l'origine de transmission de maladies.

Au plan socio-économique, les conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants sont dus principalement aux dégâts causés par le bétail sur les cultures ou les récoltes. Plusieurs conflits, quelquefois mortels, entre les transhumants et les populations agricoles ont été signalés. Ceux-ci sont à l'origine d'un climat de tension perceptible entre les éleveurs transhumants et les populations des zones d'accueil.

Au plan zootechnique, les éleveurs transhumants et sédentarisés se plaignent de l'occupation des pistes à bétail et des zones d'accueil par des champs et des zones de chasse, la trop grande longueur des pistes officielles de transhumance, la prédation des animaux domestiques par les fauves, l'imposition de taxes "sauvages" et l'abattage non réglementaire des animaux domestiques pâturant en zones protégées.

Gestion concertée de la transhumance

Ces résultats de recherche ont servi de base de discussion lors de trois ateliers nationaux et d'un atelier régional tenus au cours de l'année 2003. Au terme de ces ateliers, qui ont regroupé les acteurs nationaux,

régionaux et locaux de la transhumance, des propositions consensuelles de gestion de la transhumance ont été formulées selon trois axes d'intervention : amélioration du cadre politique et réglementaire, amélioration des conditions de mobilité et d'accès aux ressources et renforcement des capacités des acteurs.

Les conclusions et recommandations de ces ateliers ont été validées à un niveau intergouvernemental, puis traduites en une stratégie commune de gestion de la transhumance dans la région du parc W. Celle-ci vise l'éradication de la pression pastorale dans le parc et la sécurisation des activités d'élevage pastoral à sa périphérie. Elle s'articule autour de la mise en place d'un cadre de concertation, de l'aménagement et de la protection juridique des espaces pastoraux, y compris des couloirs de passage à travers les aires protégées, du renforcement des capacités des acteurs par l'information, l'éducation et la communication (IEC) sur les aspects réglementaires et techniques de la transhumance.

Discussion

À l'instar du parc W, la plupart des aires protégées d'Afrique de l'Ouest subissent une forte pression exercée par les troupeaux transhumants. Cette occupation des aires protégées a été rapportée par plusieurs auteurs^{1, 9, 10, 11, 12}. Plus récemment, au cours d'un comptage aérien total, il a été recensé 1 171 troupeaux totalisant 101 309 bovins dans le complexe WAPOK (W, Arly, Pendjari, Oti-Mondouri et Kéran) et sa périphérie proche¹³. Le principal déterminant de l'exploitation pastorale des aires protégées est l'existence des ressources fourragères et hydriques bien conservées. En outre, les éleveurs perçoivent les aires protégées comme des espaces d'accès libre¹⁴. Ils y ressentent moins de contrainte par rapport au domaine

agricole, même s'ils risquent de payer de fortes amendes qu'ils assimilent à des taxes de pacage. Les infractions dans les aires protégées donnent lieu à des pénalités pécuniaires tandis que les dégâts de champs peuvent entraîner des conflits communautaires quelquefois mortels.

L'exploitation pastorale du parc W et de sa périphérie est à l'origine de conflits récurrents. Ceux-ci opposent les transhumants aux conservateurs et aux agriculteurs. Dans la plupart des cas de conflit enregistrés, les éleveurs sont accusés à tort ou à raison de ne pas respecter les réglementations nationales et communautaires (CEDEAO) relatives à la transhumance et aux aires protégées^{10, 15, 16}. Ces textes interdisent clairement l'utilisation pastorale des parcs et réserves. Ils indiquent aussi les pistes à bétail et les zones d'accueil des troupeaux transhumants, et fixent quelquefois les dates d'ouverture des zones d'accueil aux transhumants. Par méconnaissance desdits textes ou par souci de sauver leurs animaux, les éleveurs vont en transhumance sans se préoccuper des intérêts des autres utilisateurs des ressources naturelles. La transhumance engendre alors des dommages sur la faune sauvage et son habitat, de même que dans les champs. Mais peut-il en être autrement si l'on sait que les textes visés ne prennent pas suffisamment en compte les réalités pastorales ou qu'ils sont aussi ignorés par les autres acteurs? L'occupation de l'espace ou l'aménagement du territoire accorde la priorité aux aires protégées et à l'agriculture, et relègue l'élevage pastoral au second plan. Dans la plupart des textes régissant le foncier, l'embravement est considéré comme une mise en valeur, ce qui n'est pas le cas pour l'utilisation pastorale de l'espace. L'espace pastoral constitue en réalité des réserves foncières pour les agriculteurs qui les mettent progressivement en culture au rythme de la croissance

démographique (culture de subsistance) ou en cas de regain d'intérêt pour une culture de rente comme le coton. L'espace pastoral se définit par rapport au domaine agricole¹⁷. Dans la région du parc W, on assiste à l'extension des zones de chasse et des surfaces cultivées au détriment des activités d'élevage pastoral. Les pistes à bétail et les zones d'accueil sont occupées par ces deux types d'activités, d'où ce cri de détresse d'un éleveur interviewé en cours de transhumance: "Les plus fatigués de ce monde aujourd'hui sont les éleveurs: pas de pâturage, pas d'eau, même pas un endroit où ils peuvent s'arrêter avec un animal!".

Remerciements

Cette étude a été conduite dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional Parc W (ECOPAS). Les auteurs remercient les Responsables dudit Programme pour avoir permis et soutenu sa réalisation.

Références

1. G. Sournia, (1989). *Cahiers géographiques de Rouen*, 32: 53.
2. I. LY, (2001). *Tendances d'évolution du droit de la faune et des aires protégées en Afrique occidentale*. Rome, FAO, 13 p.
3. D. M. Kabala, (1994). *Protection des écosystèmes et développement des sociétés, état d'urgence en Afrique*. Paris, l'Harmattan, 271 p.
4. G. De Wispelaere, M. Arbonnier, S. Atta, M. Houinato, B. Sinsin, J.M. Ouadba, M. Saadou et J. Le Joly, (2002). *Mission d'étude destinée à la synthèse des données recueillies en vue de la réalisation de la carte de végétation du complexe du parc W*. Ouagadougou, Programme Régional Parc W-ECOPAS, 38 p.
5. P. Lhoste, (1984). *Cahiers de la Recherche-Développement*, (3-4): 84.
6. P. Daget et J. Poissonet, (1971). *Ann. Agron.*, (22): 5.
7. G. Boudet, (1991). *Manuel sur les pâturages tropicaux et les cultures fourragères* (4e édition), coll. 'Manuels et précis d'élevage' n° 4, Ministère de la Coopération, CIRAD-EMVT, Maisons-Alfort, 266 p.
8. Ph. Bouché, (2001). *Méthodologie et techniques de recensement des grands mammifères en Afrique*. Institut Vétérinaire Tropical, Université de Liège, 182 p.
9. P. Hellemans et R. Compère, (1990). *Tropicultura*, 8 (2): 59.
10. C. Tamou, (2002). *Etat des lieux de la transhumance en périphérie du Parc national W du Bénin*. Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Thèse d'ingénieur agronome, 87 p.
11. A. Paris, (2002). *Etat des lieux de la transhumance en périphérie du Parc W (Burkina Faso)*. Cirad-EMVT/Université Montpellier 2, mémoire de DESS, 38 p + ann.
12. A. Convers, (2002). *Etat des lieux de la transhumance dans la zone périphérique du Parc National du W (Niger)*. CIRAD-EMVT/ Université de Montpellier 2, mémoire de DESS, 40 p + ann.
13. Ph. Bouché, G.C. Lungren, B. Hiein et P. Omondi, (2003). *Recensement total aérien de l'écosystème " W " -Arly-Pendjari-Oti-Mandouri-Kéran (WAPOK)*. 119 p.
14. J. Riegel, 2002. *Utilisations pastorales et aires protégées. Le cas des Peuls dans le Parc National du W du Niger (Afrique de l'Ouest)*. Univ. Paris 7, mémoire de DEA, 67 p.
15. P. Bernardet, (1984). *Association Agriculture-élevage en Afrique. Les Peuls semi-transhumants de Côte d'Ivoire*. Coll "Alternatives Paysannes". Paris, l'Harmattan, 235 p.
16. B. Toutain, A. Compaoré, J.M. Ouadba, H. Kagoné, et S. Diallo, 2001. *Mission d'appui scientifique "transhumance"*. Ouagadougou, Programme régional ECOPAS-Parc W, 75 p + ann.
17. H. Kagoné, (2000). *Gestion durable des écosystèmes pâturés en zone nord-soudanienne du Burkina Faso*. Thèse de doctorat, Faculté universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (Belgique), 236 p.